***Analyse comparative du niveau de prise en compte de l’eau potable, l’hygiène et l’assainissement dans les projets de société de quelques candidats à l’élection présidentielle du 22 novembre 2020***

|  |
| --- |
| ***Yéli Monique Kam, candidate du Mouvement pour la Renaissance du Burkina (MRB)*** |
| ***Existence d’une vision/ orientation stratégique***  | ***Promesses / Engagements*** | ***Stratégies d’action*** | ***Coût estimatif et stratégies de mobilisation des ressources financières*** |
| ***« Objectifs : Une eau potable pour tous à la fin de notre 1er mandat »*** | * *Offrir un accès à l’eau potable pour tous dans les 10 ans en zones urbaines et, dans les 15 ans en zones rurales ;*
* *Dans les zones urbaines, mettre systématiquement en place le réseau d’adduction d’eau potable lors de la construction d’un réseau d’égouts ;*
* *Exiger l’installation effective d’un réseau parcellaire d’adduction d’eau potable comme un préalable à l’octroi d’un permis de bâtir pour les nouveaux lotissements ;*
* *Créer des zones dans lesquelles des bornes fontaines semi-publiques seront installées dans les quartiers dits à habitat spontané où il est difficile d’installer des canalisations d’eau dans tous les ménages ;*
* *Dans les zones rurales, veiller à ce que chaque ménage se trouve à moins de 1km d’une borne fontaine semi-publique lorsque l’habitat n’est pas très dispersé ;*
* *Réaliser un cadastre de la production et de l’accès à l’eau sur l’ensemble du territoire ;*
* *Mettre régulièrement à jour le cadastre de la production et de l’accès à l’eau informatisé et centralisé au Ministère de l’Énergie et de l’Eau.*

***Assainissement et drainage**** *Créer au sein du Ministère des eaux deux directions spécialisées et entièrement responsables, l’une consacrée à la politique de traitement des eaux usées et l’autre responsable du drainage des eaux pluviales ;*
* *Réaliser un système d’égouts pour la collecte des eaux usées entièrement construit avec des matériaux et produits locaux ;*
* *Construire un réseau d’égouttage dans les grandes métropoles ;*
* *Réaliser des études de faisabilité pour la mise en place d’un réseau d’égouttage séparé du réseau d’évacuation des eaux pluviales et de surface dans les entités territoriales de plus de 100 000 habitants.*
 | * *Etablissement d’un cadastre d’accès à l’eau ;*
* *Construction par l’État et les régions du réseau d’assainissement et de drainage ;*
* *Création au sein du Ministère des eaux de deux (2) directions spécialisées et entièrement responsables, l’une consacrée à la politique de traitement des eaux usées et l’autre responsable du drainage des eaux pluviales ;*
 | *Le coût estimatif n’est pas précisé* |

|  |
| --- |
| ***Tahirou Barry, Candidat du Mouvement pour le changement et la renaissance (MCR)*** |
| ***Existence d’une vision/ orientation stratégique***  | ***Promesses / Engagements*** | ***Stratégies d’action*** | ***Coût estimatif et stratégies de mobilisation des ressources financières*** |
| ***Pas de vision sectorielle clairement déclinée*** | ***Pour l’accès à l’eau*** *Le candidat promet d’engager une politique nationale de l’eau visant à assurer :** *L’accès équitable et durable à l’eau potable et l’assainissement ;*
* *La préservation et la mobilisation des eaux de surface.*

***Il promet également :*** * *Mettre en œuvre un vaste programme de construction et de réhabilitation de barrages assorti d’une stratégie d’entretien et de maintenance de toutes ces infrastructures hydrauliques. Ainsi, 100 petits barrages d’un coût maximum de 5 milliards seront construits et 400 barrages seront réhabilités. A cet effet, une loi de programmation budgétaire triennale de six-cents (600) milliards sera soumise à l’Assemblée Nationale pour adoption ;*
* *Assurer une mise à jour annuelle de la situation des eaux du pays ;*
* *Renforcer le système de sécurisation des ouvrages de mobilisation de l’eau en vue de leur protection contre toutes actions de dégradation ;*
* *Mettre en œuvre une politique hydro diplomatique avec les pays partageant les mêmes bassins versants internationaux fluviaux ou bassin hydrographique en vue de promouvoir notre capacité de mobilisation des eaux et d’une gestion rationnelle, concertée et durable de ces ressources en eau. Il s’agit de la volta, le Niger et la Comoé. La Volta à elle seule est partagée par six pays : Le Burkina Faso, la Cote d’Ivoire, le Mali, le Togo, le Benin et le Ghana.*
* *Doter chaque localité d’ouvrages d’eau potable (forages et puits équipés de pompe) ;*

***Pour l’accès à l’assainissement, le candidat s’engage à**** *Favoriser et mettre en œuvre dans chaque commune des schémas directeurs d’assainissement ;*
* *Assurer la fonctionnalité des ouvrages à travers la mise en place des comités de gestion efficaces ;*
* *Réaliser 400 000 latrines hygiéniques familiales et publiques à travers tout le pays.*
 | *La stratégie déclinée par le candidat pour atteindre l’objectif d’un meilleur accès à l’eau potable et à l’assainissement est la mise en place d’un schéma directeur d’assainissement dans toutes les communes et un vaste programme de construction des ouvrages d’eau potables.*  | *Le coût estimatif pour le volet eau et assainissement n’est pas spécifié.* *Cependant le candidat entend mobiliser quinze mille (15 000) milliards en cinq (05) ans soit trois mille (3000) milliards par an pour affronter les défis du développement, de la justice, de la paix et de la cohésion sociale dans notre chère nation.* |

|  |
| --- |
| ***Zéphirin DIABRE, candidat de l’Union pour le Progrès et le Changement (UPC)*** |
| ***Existence d’une vision / orientation stratégique***  | ***Promesses / Engagements*** | ***Stratégies d’action*** | ***Coût estimatif et stratégies de mobilisation des ressources financières*** |
| ***Assurer à chaque burkinabè un accès de proximité à l’eau potable en quantité suffisante et à un cadre de vie assaini ;*** ***Assurer la protection de la ressource et la gérer dans une perspective de développement durable ;*** ***Mon ambition est de promouvoir les latrines pour tous à l’horizon 2030 (réaliser des latrines pour tous les ménages burkinabè)*** | ***Pour l’accès à l’eau*** * *Faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 75,4% en 2019 à 90% en 2025 ;*
* *Instruire la réalisation de 17 000 nouveaux points d’eau potable et de 600 réseaux d’Adductions d’eau potable simplifiés (AEPS) et la réhabilitation de tous les PEM et les AEPS en panne sur l’ensemble du territoire national ;*
* *Appliquer rigoureusement la loi sur la Contribution financière en matière d’eau (CFE) et d’une meilleure coordination des interventions des partenaires dans le secteur ;*
* *Améliorer l’accès à l’eau potable en milieu urbain et rural par une « Opération eau potable pour tous » (faire des branchements, réduire les distances, rendre disponible l’eau potable pour tous à tout moment, réduire le coût d’accès à l’eau) ;*
* *Mettre fin à toute coupure d’eau à Ouagadougou et mettre l’eau potable à la disposition de tous les Burkinabè, y compris dans chaque village ;*
* *Allouer au moins 12% du budget annuel de l’Etat pour assurer l’accès et la sécurité de l’approvisionnement en eau potable ;*
* *Réaliser 120 AEPS par an soit 600 AEPS d’ici à 2025 pour l’approvisionnement en eau potable des communes rurales (ces AEPS fonctionneront à l’aide de l’énergie solaire) ;*
* *Adopter un texte législatif unique (code de l’eau) conforme aux standards internationaux en matière d’accès à l’eau et à l’assainissement*
* *Créer un Fonds pour le Financement Durable de l’Eau (FFDE), en vue de renforcer le leadership national en matière de gouvernance.*

***Pour l’hygiène et l’assainissement*** * *Passer de 23,6% de taux d’accès à l’assainissement national en 2019 à 45% en 2025 ;*
* *Prendre en compte le volet infrastructures hydrauliques et d’assainissement dans les réalisations d’infrastructures entrant dans le cadre des festivités de la fête nationale célébrée chaque année le 11 décembre et dans les projets immobiliers conduits par les sociétés immobilières.*
 | * *Mise en œuvre d’une opération eau potable pour tous ;*
* *Faire en sorte que chaque commune rurale et chaque village de plus de 3 000 habitants devra disposer de son système d’approvisionnement en eau potable (AEPS) ;*
* *Application stricte de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d’approvisionnement en eau potable ;*
* *Facilitation des branchements privés à des coûts accessibles dans les localités desservies par le réseau de l’Office National de l’Eau ;*
* *Transfert effectif des ressources et des compétences en matière d’eau et d’assainissement aux collectivités territoriales ;*
* *Promotion de l’approche AEP Multi-village partout où cela est possible ;*
* *Prise de dispositions pour renforcer la maîtrise d’ouvrage des collectivités territoriales dans les compétences transférées en matière d’eau potable et d’assainissement et mise à disposition des communes d’un agent technique compétent en vue de booster les performances du secteur ;*
* *Promotion du contrôle citoyen des réalisations d’infrastructures et ouvrages d’eau et d’assainissement sur l’ensemble du territoire national pour garantir leur qualité et leur durabilité ;*
* *Communication pour une prise de conscience des avantages pour la santé qui sont associés à de bonnes pratiques en matière d’hygiène et d’assainissement ;*
* *Construction de latrines (familiales, institutionnelles, publiques) et sensibilisation pour leur utilisation ;*
* *Prise en compte d’une cabine pour la gestion des menstrues des jeunes filles dans les latrines institutionnelles de toutes les écoles primaires, post- primaires et secondaires sur l’étendue du territoire national ;*
* *Construction de fosses à ordures communautaires dans les villages ;*
* *Sensibilisation sur le lavage des mains et l’installation de dispositifs dans les lieux publics ;*
* *Sensibilisation de la population aux mesures à prendre pour rendre l’eau potable (javellisation et traitement thermique) ;*
* *Mise en œuvre de plans de sécurité sur l’eau et de plans d’assainissement à l’échelle locale ;*
* *Sensibilisation pour la construction d’enclos pour les animaux domestiques ;*
* *Mise en place sur toute l’étendue du territoire national du programme d’assainissement solide et liquide ;*
* *Construction systématique de canalisations dans tous les quartiers lotis de Ouagadougou afin d’éviter les inondations ;*
* *Renforcement des services de contrôle afin que toutes les municipalités et tous les habitants de notre pays respectent leurs obligations en matière d’hygiène et d’assainissement ;*
* *Prise des dispositions pour intéresser le secteur privé dans la gestion des déchets solides, des eaux usées et excrétas, des boues de vidange et des déchets plastiques, d’une part et la promotion des technologies sur l’hygiène publique, d’autre part.*
 | * *Le Plan qui sera mis en œuvre en vue d’assurer l’accès et la sécurité de l’approvisionnement en eau potable sera doté d’un budget à la mesure du défi (au moins 12% du budget annuel) à lui confié avec une véritable capacité de mobilisation des ressources propres ;*
* *Création d’un Fonds pour le Financement Durable de l’Eau (FFDE), en vue de renforcer le leadership national en matière de gouvernance*
 |

|  |
| --- |
| ***Roch Marc Christian KABORE, candidat du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP)*** |
| ***Existence d’une vision / orientation stratégique***  | ***Promesses / Engagements*** | ***Stratégies d’action*** | ***Coût estimatif et stratégies de mobilisation des ressources financières*** |
| ***L’accès universel aux services sociaux de base******L’eau et l’assainissement sont inscrits dans la consolidation de l’investissement dans le bien-être social.******En matière d’accès à l’eau potable, nous allons poursuivre les efforts pour consolider les acquis afin d’atteindre l’objectif de « zéro corvée d’eau » et de faciliter son accès à toutes les couches sociales.*** | ***Pour l’accès à l’eau*** * *Réaliser ou mettre à niveau des Adductions d’Eau Potable Simplifiées (AEPS) dans tous les chefs-lieux de communes et les localités de plus de 2000 habitants ;*
* *Réaliser 90 Adductions d’Eau potable Multi-Villages (AEP- MV), 475 AEPS neuves, 80 réhabilitations d’AEPS et 664 ;*
* *Mettre à niveau les AEPS dans les chefs-lieux de communes rurales et les localités d’au moins 2 000 habitants ;*
* *Créer en milieu urbain 16 nouveaux centres d’exploitation d’eau potable ;*
* *Réaliser 215 000 branchements particuliers et construire 500 bornes fontaines ;*
* *Réaliser 20 nouveaux barrages ;*
* *Réhabiliter 30 barrages dégradés.*

***Pour l’hygiène et l’assainissement*** * *Réaliser 300 000 latrines familiales dont 200 000 en milieu rural et 100 000 en milieu urbain ;*
* *Réaliser 150 000 puisards domestiques dont 50 000 en milieu rural et 100 000 en milieu urbain ;*
* *Construire 3 500 latrines communautaires : dont 2 000 en milieu rural et 1 500 en milieu urbain ;*
* *Construire 7 stations de traitement des boues de vidange dont (2 stations à Ouagadougou, 2 stations à Bobo-Dioulasso, 1 station à Banfora, 1 station à Koudougou, 1 station à Ouahigouya) ;*
* *Étendre de 100 km le réseau d’égouts en milieu urbain.*
 | * *Mettre l’accent sur le développement de l’approche service ;*
* *Elaboration et mise en œuvre d’un schéma d’aménagement et de gestion de l’eau du complexe Sourou-Samendéni pour assurer une meilleure gestion de l’eau ;*
* *Opérationnalisation de l’ensemble des volets de la contribution financière en matière d’eau pour un financement efficace, autonome et endogène du sous-secteur de l’eau ;*
* *Poursuite et accélération des efforts entrepris ces dernières années afin de contribuer significativement à de meilleures conditions de vie dans les campagnes comme dans les villes et décupler leur productivité.*
 | *Le coût estimatif pour le volet eau et assainissement n’est pas spécifié.* *Le candidat indique cependant que pour un financement efficace, autonome et endogène du sous-secteur de l’eau, l’ensemble des volets de la contribution financière en matière d’eau sera opérationnalisé.* |

|  |
| --- |
| ***Wend-Venem Eddie Constance Hyacinthe KOMBOIGO, candidat du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP)*** |
| ***Existence d’une vision / orientation stratégique***  | ***Promesses / Engagements*** | ***Stratégies d’action*** | ***Coût estimatif et stratégies de mobilisation des ressources financières*** |
| ***L’ambition du candidat est de poursuivre en les améliorant les grandes réformes sectorielles entreprises jusque-là par le Burkina Faso pour faciliter l’accès des populations aux services d’eau potable et d’assainissement*** | ***Accès à l’eau potable**** *Développer les infrastructures hydrauliques de qualité et résilientes ;*
* *Augmenter durablement et équitablement l’accès à l’eau potable en milieu rural, en milieux urbain et périurbains conformément aux objectifs de développement durable ;*
* *Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages ;*
* *Renforcer le partenariat entre l’Etat et les autres acteurs publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) ;*
* *Opérationnaliser les agences de l’eau ;*
* *Mettre en place et promouvoir au niveau national un système d’information et de monitoring sur l’eau ;*
* *Suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de l’eau ;*
* *Créer un environnement juridique, économique, financier et fiscal favorable à la promotion et au développement durable des usages de l’eau et à sa protection.*

***Accès à l’assainissement**** *Assurer durablement et équitablement l’assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural et en milieu urbain.*
* *Promouvoir les bonnes pratiques d’hygiène en milieux rural et urbain ;*
* *Assurer un accès universel et continu des populations aux services d’assainissement en milieux rural et urbain ;*
* *Optimiser la gestion des eaux usées et des boues de vidange ;*
* *Améliorer les connaissances dans le domaine de l’assainissement des eaux usées et excréta ;*
* *Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.*
 | *Deux actions sont identifiées pour la sauvegarde indispensable du patrimoine eau à savoir* ***(i)*** *la préservation de cette ressource naturelle (actions préventives) et* ***(ii)*** *la réduction de sa pollution (actions correctives).* | *Le coût estimatif pour le volet eau et assainissement n’est pas spécifié mais des stratégies sont déclinées :** *Maitrise du service de la dette publique assise sur les capacités productrices de notre économie ;*
* *Réduction du train de vie de l’État ;*
* *Lancement d’une grande campagne de recouvrement des dus de l’État en souffrance notamment les chèques sans provisions détenus par les services de régies publiques ;*
* *Renforcement et intensification de la lutte contre la fraude et l’évasion fiscales par la mise en place des outils digitalisés ;*
* *Modernisation des procédures fiscales par une plus grande et judicieuse exploitation des TIC,*
* *Renforcement des capacités opérationnelles des services participants directement ou indirectement au recouvrement des ressources publiques ;*
* *Contribution des banques commerciales au financement de l’économie nationale*
* *Exploitation rationnelle des modes de financements alternatifs ;*
* *Recours aux marchés financiers régionaux et internationaux sur la base de la soutenabilité de la dette publique ;*
* *Recours aux politiques monétaires non conventionnelles par la BCEAO pour soutenir les économies de l’UEMOA.*
 |

|  |
| --- |
| ***Gilbert Naamdouda OUEDRAOGO, candidat de l’Alliance pour la Démocratie et la Fédération-Rassemblement Démocratique Africain (ADF-RDA)*** |
| ***Existence d’une vision/ orientation stratégique***  | ***Promesses / Engagements*** | ***Stratégies d’action*** | ***Coût estimatif et stratégies de mobilisation des ressources financières*** |
| ***Le candidat s’engage à offrir de l’eau potable sans corvée et un cadre de vie assaini à tous les burkinabè***  | *Le candidat à plus annoncé les stratégies qui seront adoptées plutôt que des engagements qui seront mis en œuvre* | ***Accès à l’eau potable**** *Commanditer des études pour la connaissance des ressources en eau disponibles dans notre pays ;*
* *Opérationnaliser l’approche SAEP MV (Systèmes d’approvisionnement en eau potable multi-village) ;*
* *Renforcer les infrastructures hydrauliques par la promotion de la gestion déléguée de l’approvisionnement en eau potable en impliquant davantage le secteur privé ;*
* *Travailler à réduire l’iniquité entre le milieu urbain et le milieu rural en matière de coût de l’eau ;*
* *Réorganiser le secteur de l’approvisionnement en eau potable, en allant des avant-projets jusqu’aux exécutions des ouvrages ;*
* *Concrétiser la décentralisation du secteur et améliorer la gouvernance locale de l’eau ;*
* *Lancer le projet 5000 forages en 5 ans ;*
* *Réhabiliter les forages non fonctionnels et impliquer les communautés dans la gestion et l’entretien des forages.*
* *Renforcer les financements dans le domaine de l’eau par la promotion des investisseurs privés nationaux.*

***Accès à l’assainissement**** *Mettre en place ou renforcer les centres de traitement des déchets domestiques dans toutes les grandes villes du pays ;*
* *Créer une filière à l’échelle de traitement et de valorisation des eaux usées et boues de vidange ;*
* *Promouvoir l’assainissement autonome au niveau familial ;*
* *Relire le programme national d’Assainissement des Eaux Usées et Excréta pour l’adapter aux nouveaux défis décennaux ;*
* *Assurer un accès universel et continu des populations urbaines et rurales aux services d’assainissement ;*
* *Développer la recherche dans le domaine de l’assainissement des déchets solides et liquides pour une meilleure gestion des déchets ;*
* *Adopter une nouvelle politique d’assainissement pluviale sur la base des modèles de villes résilientes aux changements climatiques ;*
* *Renforcer les financements dans le domaine de l’assainissement par la promotion des investisseurs privés nationaux.*
 | *Le coût estimatif pour le volet eau et assainissement n’est pas spécifié.* *Pour l’ensemble du programme et sur les cinq (05) ans, la mise en œuvre du programme mobilisera des ressources financières à hauteur de dix-sept mille six cents milliards de F CFA (17 600 milliards de F CFA).**La répartition du coût du programme par année et selon les rubriques d’affectation est présentée dans le tableau ci-dessous :**La mobilisation des ressources financières va s’’appuyer sur trois mécanismes essentiels notamment la mobilisation communautaire, la mobilisation sociale et la mobilisation fiscale.* |